

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 47/1956 (1956)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bonny
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuchâtel

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans leur dernier rapport au chef du département de l'Instruction publique, les inspecteurs d'écoles affirmaient que l'année scolaire écoulée n'avait pas été marquée par des événements très importants. Nous n'aurions pas pu exprimer la même idée, quelques semaines plus tard, quand M. Jean-David Perret, directeur des écoles primaires de Neuchâtel, fit valoir ses droits à la retraite. M. Perret, successivement instituteur aux Bayards et à Neuchâtel, fut nommé directeur en 1925 pour succéder à M. Antoine Borel. Pédagogue de grande valeur, notre cher ami fut un chef aimé et respecté. Au cours d'une émouvante cérémonie, le chef du département de l'Instruction publique, les représentants des autorités de la ville et du corps enseignant exprimèrent au démissionnaire leur très vive reconnaissance. Nous nous associons à tous ces témoignages de gratitude et formons nos vœux les plus chaleureux pour que M. Perret jouisse d'une heureuse retraite.

Le successeur de M. Perret, M. Numa Evard, a assumé les fonctions de 1^{er} secrétaire du département de l'Instruction publique jusqu'au 21 avril. Dans ses fonctions délicates, cet ancien normalien a fait preuve d'intelligence, de dévouement et de conscience. En toutes circonstances, il s'est donné entièrement aux tâches qui lui étaient confiées. Nous lui souhaitons de nombreuses satisfactions dans sa nouvelle activité.

Le Conseil d'Etat a repourvu le poste de 1^{er} secrétaire du département de l'Instruction publique en portant son choix sur M. Ernest Bille, jusqu'ici instituteur à Corcelles. M. Bille a commencé sa carrière pédagogique en Syrie, puis dans les cantons de Genève et de Vaud. Il a complété ses études en suivant des cours à la faculté des lettres de l'Université de Genève. L'avenir démontrera que le choix du Conseil d'Etat a été judicieux.

* * *

Nous nous en voudrions de ne pas signaler l'ouverture à Neuchâtel du 65^e cours normal suisse organisé par la société de travail manuel et de réforme scolaire qui a eu lieu le 16 juillet. Nous aurons l'occasion, l'année prochaine, de parler de ce cours. Mentionnons toutefois le nombre élevé des participants, plus de 700, et rendons hommage au travail accompli par M. Paul Perret, directeur du cours et par ses collaborateurs.

Personnel enseignant. Nous avons dû vaincre un certain nombre de difficultés, tout spécialement pour assurer la tenue des classes. L'année dernière, lors du cours de répétition de la brigade frontière 2 et, ensuite, du régiment 8, nous avons dû faire appel à un nombre plus élevé d'étudiants des gymnases et de l'Université que les années précédentes. Tous ces jeunes gens, pour la plupart des novices au point de vue pédagogique, n'ont pas été lancés sans préparation dans la mêlée. Ils ont reçu des instructions précises des directeurs et des inspecteurs d'écoles. Auparavant, ils avaient été convoqués à Neuchâtel par un des inspecteurs pour une orientation générale.

Ce printemps, en tenant compte, d'une part, des postes vacants et, d'autre part, du fait que les normaliens placés à la tête de classes, le 1^{er} novembre 1955, devaient réintégrer l'école normale pour deux mois et demi, nous avons dû faire appel à un fort contingent de membres du corps enseignant valaisan. Dans la très grande majorité des cas, les expériences furent concluantes et, une fois de plus, nous rendons hommage à la conscience professionnelle d'instituteurs et d'institutrices qui ont obtenu, en général, des résultats remarquables.

Conférences officielles. Celles d'automne 1955 ont été présidées, comme les autres années, par M. le chef du département de l'Instruction publique et ont eu lieu à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Deux savants de notre Université avaient été sollicités de s'adresser aux membres du corps enseignant : MM. Wegmann, directeur de l'institut de géologie et Brunner, jeune et déjà brillant professeur de philosophie. Le premier des conférenciers traita le sujet suivant : « L'écorce terrestre est-elle encore en mouvement ? » M. Brunner établit un parallèle entre deux philosophes français contemporains : Jean-Paul Sartre et René Le Senne. Ces exposés intéressèrent vivement la plupart des auditeurs.

Ce printemps, le corps enseignant fut convoqué par district pour entendre trois exposés.

Le premier, de l'Office cantonal des mineurs, était destiné à renseigner les membres du corps enseignant sur la mission méritoire de cette institution.

Le deuxième, présenté par des membres du corps enseignant, concernait les appréciations scolaires. Les déclarations des orateurs et leurs graphiques suggestifs ont attiré l'attention des auditeurs sur le fait que la subjectivité joue un très grand rôle dans le jugement des maîtres et fausse assez souvent le sens de la note qui est déterminante pour la promotion. La conclusion des travaux des rapporteurs insiste, en particulier, sur les points suivants : exclusion de la sentimentalité dans les appréciations, diminution du nombre des notes, un critère plus scientifique, plus rationnel, plus technique pour déterminer la promotion. Cet automne, une commission sera nommée par le département pour examiner toute la question.

En troisième lieu, M. Ischer, directeur des études pédagogiques à l'école normale de Neuchâtel, fit un exposé fort intéressant sur le sujet suivant : « De l'enseignement intuitif à l'enseignement actif ». Il nous a plu d'entendre l'orateur s'inspirer de sagesse, de logique et affirmer la nécessité de placer toute innovation sous le contrôle de l'expérience. M. Ischer énuméra tous les procédés mis en application actuellement : centres d'intérêt bien compris, vocabulaire fondamental vérifié par la studiométrie, l'étude du milieu, les liens associatifs, les fiches, le texte libre, etc. Il sut en montrer les avantages et les dangers. Il conclut en affirmant que certaines constantes demeurent : la concentration, la précision, l'ordre, le soin, le travail accompli dans la tranquillité et la détente, principes qui ne devront jamais être abandonnés.

Bâtiments scolaires. Nous saluons avec plaisir l'effort remarquable accompli par de nombreuses communes, au cours de ces dernières années, pour améliorer, agrandir, moderniser les locaux scolaires. En 1955, vingt-deux communes ont bénéficié d'une subvention pour des construe-

tions, des améliorations ou des transformations importantes ou encore pour l'aménagement de terrains de sport et de jeux à l'usage des écoles. D'autre part, le Conseil d'Etat a fixé définitivement la subvention de l'Etat pour onze projets exécutés et a déterminé provisoirement la subvention cantonale avant l'exécution de vingt autres projets.

Parmi les réalisations les plus importantes, signalons la construction du collège de La Coudre, Neuchâtel, bâtiment inauguré le 6 juillet. Le centre scolaire des Jeannerets, au Locle, est déjà occupé et sera inauguré en automne. Fontainemelon a désaffecté une ancienne halle de gymnastique et l'a remplacée par une nouvelle construction répondant aux exigences les plus modernes.

Les petits collèges de montagne ne sont pas oubliés. De nombreuses salles ont été transformées. Nous mentionnons avec une satisfaction toute spéciale la construction d'un nouveau collège au Mont-de-Travers.

Cours de perfectionnement. Le département de l'Instruction publique, soucieux du développement du corps enseignant, a organisé un certain nombre de cours : diction et interprétation de textes, écriture, gymnastique, soins aux blessés, ce dernier en collaboration avec la section des samaritains de Neuchâtel. De plus, la section neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire, d'entente avec le département de l'Instruction publique, a, elle aussi, organisé les cours suivants : établissement d'un fichier documentaire scolaire, étude d'un milieu : la forêt, construction d'un mètre cube démontable, confection de transparents.

Nous nous faisons un plaisir de signaler le travail considérable accompli par des membres de la société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire qui consacrent une partie de leurs loisirs à la rédaction de fiches destinées à compléter les manuels officiels. Le département a encouragé cette action, ce qui a permis à la société d'éditer des fiches d'arithmétique, d'allemand et de sciences naturelles offertes à bas prix aux maîtres qui aiment à utiliser ce moyen d'enseignement.

Avec l'appui du canton et de la Confédération, l'association des maîtres d'éducation physique a fait donner un cours de patinage à La Chaux-de-Fonds, en novembre dernier. Cette société organise dans plusieurs districts des séances hebdomadaires de gymnastique pour l'entraînement de ses membres qui se recrutent parmi les maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Loi concernant l'institution de classes enfantines. Adoptée par le Grand Conseil, cette loi n'a pas trouvé grâce devant le peuple. Elle prévoyait que les communes pouvaient organiser un enseignement facultatif durant l'année précédant l'entrée à l'école primaire. Le programme de ces classes n'aurait, en aucun cas, empiété sur celui de l'école primaire. La participation de l'Etat était prévue pour le paiement des traitements du personnel.

Enseignement secondaire

Notre département a décidé d'entreprendre, sans plus tarder, l'étude de la réforme de l'enseignement secondaire du degré inférieur. Une commission spéciale sera constituée et commencera ses travaux en automne. Elle comprendra des représentants de l'enseignement secondaire, inférieur et supérieur, de l'enseignement professionnel, y compris

les écoles de commerce et le Technicum. L'enseignement primaire sera aussi représenté au sein de cette commission.

Le problème est donc posé et préoccupe les esprits. L'étude de cette question devra traiter de points importants : programmes, âge d'admission dans les différentes sections, sélection des élèves, orientation vers les études classiques, scientifiques, commerciales, techniques ou vers les apprentissages. L'aspect de toutes ces questions est différent selon que l'on considère les écoles des villes où existent des sections classiques et les autres écoles secondaires. Dès le moment où se pose la question de la spécialisation des études, il convient d'examiner, en particulier, à quel âge peut et doit commencer l'étude du latin. Les problèmes organiques de l'enseignement secondaire sont donc vastes et complexes, surtout dans des agglomérations scolaires où le nombre des élèves ne permet pas de multiplier outre mesure les spécialisations.

L'école secondaire et le Gymnase pédagogique de Fleurier ont pris possession, en automne 1955, de l'ancien immeuble de la fabrique Grisel. Les nouveaux locaux répondent aux exigences modernes de l'enseignement.

L'école secondaire du Locle a marqué le centenaire de sa fondation par des manifestations solennelles.

Enseignement professionnel

Le directeur général du Technicum neuchâtelois, M. Louis Huguenin, qui succéda à M. Henri Perret en août 1950, vient de donner sa démission pour la fin de septembre. Son successeur n'est pas encore désigné. Nous formons les meilleurs vœux pour M. Huguenin qui prendra la direction du Technicum de Genève et joignons nos regrets à ceux qui lui ont été exprimés au moment où sa décision a été connue.

Le 5 avril 1955, le Grand Conseil accordait une subvention à la commune du Locle pour une dernière étape de rénovation et d'agrandissement des locaux du Technicum neuchâtelois. Le peuple ayant approuvé cette décision, les travaux ont commencé immédiatement et seront terminés cet automne.

La conférence des directeurs des écoles de commerce suisses, en collaboration avec l'Association suisse pour l'enseignement commercial, étudie les modifications à apporter au programme des sections de maturité des écoles de commerce. Il s'agit d'une conception très nouvelle des classes de maturité commerciale. Les sciences économiques et sociales y auront une très grande importance.

Certaines écoles ont apporté déjà quelques modifications à leur organisation. L'école supérieure de commerce de Neuchâtel, par exemple, a réorganisé sa section de maturité. Durant les deux premières années d'études, les élèves qui se préparent à la maturité sont dans les mêmes classes que les futurs diplômés. Les sections sont cependant partiellement séparées. Dès la troisième année, les élèves des deux sections ne travaillent plus ensemble. Ceci permet une répartition plus rationnelle des matières d'enseignement et, en particulier, des mathématiques. L'enseignement des sciences commerciales et de l'économie politique doit être en relation avec celui des mathématiques.

Enseignement supérieur

De nombreux deuils particulièrement douloureux ont atteint le corps professoral : le grand-rabbin Jules Wolf, de La Chaux-de-Fonds, ancien professeur d'hébreu à la faculté de théologie ; Paolo Arcari, professeur honoraire, qui enseigna la langue et la littérature italiennes ; Eugène Borel, ancien professeur à la faculté de droit ; Pierre Thévenaz, professeur de philosophie à l'Université, ancien privat-docent à Neuchâtel ; Maurice Neeser, professeur honoraire, titulaire pendant vingt-cinq ans de la chaire de théologie systématique et deux fois recteur de l'Université. Enfin, le 9 octobre, les derniers devoirs étaient rendus à M. Charles Knapp, professeur remarquable de droit civil, enlevé à sa famille et à son travail après quelques jours de maladie.

« Les cérémonies d'installation des recteurs appartiennent aux meilleures traditions universitaires, à ces traditions qui permettent à l'Alma Mater d'affirmer envers le pays son esprit de communauté, de mettre sa mission en relief, de rappeler son effort désintéressé et ses nombreux mérites ». Ces paroles du chef du département de l'Instruction publique caractérisent bien la cérémonie du 10 novembre au cours de laquelle M. Charly Guyot, professeur de langue et de littérature françaises, a été installé dans sa charge de recteur de l'Université succédant à M. J.-D. Burger, le recteur de la reconstruction.

Enfant de Boudevilliers, petite commune du Val-de-Ruz, M. Charly Guyot a fait de brillantes études et une non moins brillante carrière. Chargé de cours à l'Université et directeur du séminaire de français moderne dès 1928, professeur extraordinaire en 1943, puis professeur ordinaire de langue et de littérature françaises à la retraite de M. le professeur Alfred Lombard, le nouveau recteur est bien connu par son enseignement vivant, par ses nombreux travaux, par ses publications d'histoire littéraire. Les *Encyclopédistes*, *Sainte-Beuve*, *Chateaubriand*, *Balzac*, *Péguy*, *Proust*, *Ramuz*, la vie littéraire au XVIII^e siècle en pays neuchâtelois, ont fait l'objet d'études approfondies de M. Guyot. Ce dernier, dans son discours d'installation, avec la rigueur, l'art et l'élégance qu'on lui connaît, brossa un portrait de Du Peyrou dont aucun aspect ne fut négligé.

Le « dies academicus » du 14 juin se déroula selon la tradition et fut honoré par la présence de M. Georges Duveau, professeur à l'Université de Strasbourg, qui donna une conférence remarquable sur ce sujet : « Quelques problèmes de méthode dans l'étude de la vie ouvrière ».

Plusieurs professeurs étrangers éminents ou venus d'autres universités suisses ont pris contact avec notre établissement d'enseignement supérieur. D'autre part, nombreux sont les professeurs de notre Université qui ont donné des conférences ou participé à des congrès en Suisse et à l'étranger. Ces multiples relations sont autant de liens intellectuels qui relient les efforts de notre Université à ceux des universités du monde. De plus, le recteur participa aux fêtes du bicentenaire de Columbia University, à New York, à la séance de fondation de l'Université populaire, à Cernier, et à l'assemblée des maîtres secondaires, à Baden.

Le développement de l'Université a contraint les organes responsables de mettre au point différents règlements. Une commission spéciale

a repris en mains la revision du règlement général. Le nouveau règlement spécial des examens de la faculté des lettres fut adopté par le Conseil d'Etat, le 27 janvier dernier.

M. le professeur Wegmann a célébré, le 18 avril, son soixantième anniversaire. Nous nous permettons d'adresser nos sincères félicitations à l'un des plus brillants professeurs de notre Université. En novembre, M. Henri Spinner, professeur honoraire, fêtait ses quatre-vingts ans. Nous rendons hommage à l'activité déployée par ce savant, éducateur remarquable. Ce chrétien n'a pas craint d'affirmer ses convictions religieuses pas plus que l'homme politique n'a hésité à montrer son drapeau.

La commission universitaire du Fonds national suisse de la recherche scientifique a perdu en M. le professeur Knapp un président très avisé et très sûr. M. le professeur André Labhardt a bien voulu accepter de le remplacer.

Les conférences universitaires ont été fort appréciées. Les sujets présentés furent les suivants :

- « L'évangile avant l'évangile. La communauté juive de la mer Morte », M. Ph. Menoud.
- « La vente à tempérament : ses aspects économiques, juridiques et sociaux », M. Paul-René Rosset.
- « N. I. Lobatschewsky, grand géomètre russe. Sa vie, son œuvre », M^{lle} Sophie Piccard.
- « Les origines de la Confédération. Histoire, légende et polémique », M. Eddy Bauer.

L'Université populaire, créée l'année dernière, est un centre de culture ouvert à tous. Les inscriptions ont dépassé les prévisions les plus optimistes de telle sorte que 14 cours ont été donnés durant l'hiver 1955/56.

* * *

Nous ne voulons pas terminer cette chronique sans parler de la loi concernant la revalorisation des traitements des magistrats, des fonctionnaires et des membres du corps enseignant qui a été votée à une forte majorité. Le dimanche après-midi 24 juin, nous apprenions que la victoire était acquise.

Le peuple a compris qu'il était dans son propre intérêt de nous être favorable. L'appui unanime des autorités et des partis, la hausse des salaires dans l'industrie arrivée au moment psychologique ont contribué à obtenir ce magnifique résultat.

Il convient d'exprimer notre gratitude aux autorités qui ont apporté tant de célérité à mettre la loi sur pied.

BONNY.